IV- VIDEOSURVEILLANCE

-La Résidence du Hameau s'étend sur un vaste terrain d'une superficie de 10 ha.

-Certaines zones sont assez exposées au niveau sécurité et nécessitent sans doute une vidéosurveillance.

-Une installation progressive de caméras est plus indiquée pour nous permettre de mesurer l'efficacité du système et de redéployer une partie des gardiens actuels.

QUELQUES ZONES EXPOSEES A SURVEILLER EN PRIORITE




12
11
10
9
8
7
6
5


24
23
22
21



PROJET BUDGET INVESTISSEMENTS 2020

Montants estimés avant appels d'offre :

-Mur de clôture : 500.000 dh soit 2.250 dh / villa

-Guérites : 60.000 dh soit 300 dh / villa (à financer par des économies sur budget 2019)

-Etudes/aménagement du canal : 200.000 dh soit 900 dh / villa

-Vidéosurveillance 80.000 dh soit 350 dh / villa

Soit une cotisation annuelle

de 3.500 dh/Villa

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

Transfert du siège social :

-Adresse actuelle :

C/0 Locaux administratifs de Capri, RS 222, Bouznika Bay

-Adresse proposée :

Villa n° 30, Zone Hameau du Golf, Bouzika Bay

DEBATS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROJETS DE RESOLUTIONS

<u>Première résolution</u> : approbation du rapport moral

L'assemblée générale approuve le rapport moral présenté par le président pour le premier semestre 2019.

<u>Deuxième résolution</u> : approbation du rapport financier

L'assemblée générale prend acte du rapport financier fait par le président et approuve les comptes arrêtés au 30 juin 2019

L'assemblée prend acte des prévisions des dépenses pour le deuxième semestre 2019 et les approuve telles qu'elles sont présentées.

<u>Troisième résolution</u> : approbation du budget de fonctionnement de 2020

L'assemblée générale approuve le budget de fonctionnement prévisionnel 2020 tel qu'il a été présenté.

<u>Quatrième résolution</u> : détermination du montant de la cotisation annuelle pour le budget de fonctionnement

L'assemblée générale décide de fixer la cotisation annuelle pour financer le budget de fonctionnement 2020 à la somme de 5.000 dh par villa.

<u>Cinquième résolution</u> : approbation du budget d'investissement de 2020

L'assemblée générale approuve le budget d'investissement 2020 tel qu'il a été présenté.

<u>Sixième résolution</u> : détermination de la cotisation pour le budget d'investissement

L'assemblée générale décide de fixer la cotisation annuelle pour financer le budget d'investissement pour 2020 à la somme de 3.500 dh par villa.

<u>Septième résolution</u>

L'assemblée générale décide de fixer la cotisation annuelle totale pour 2020 à 8.500 dh par villa

<u>Huitième résolution</u> : Changement de la date de clôture de l'exercice comptable.

L'assemblée générale décide de fixer, à partir de cette année, la date de clôture de l'exercice comptable au 30 juin. L'exercice comptable s'étendra donc du 1 juillet au 30 juin .

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer , à compter de ce jour, le siège social à l'adresse suivante : Villa n° 30, Zone Hameau du Golf, Bouznika Bay.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la décision précisée sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 : le siège social est fixé à : Villa n° 30. Zone Hameau du Golf , Bouznika Bay.

Troisième résolution

L’assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d’un original du procès-verbal constatant la présente délibération en vue d’accomplir toutes les formalités administratives requises par la loi.